

<p>République Française Département des Pyrénées-Orientales</p> <p>Nombre de membres : Afférents au Conseil de Communauté : 40 En exercice : 40 Ayant pris part à la délibération : 36 Date de la Convocation : 18/09/2024 Date d'affichage de la convocation : 18/09/2024</p>		<p>EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES AGLY-FENOUILLEDES</p> <p><u>SEANCE DU 26 Septembre 2024</u></p> <p>L'an deux mille vingt-quatre et le Jeudi 26 Septembre 2024 à 17 h 30, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à SAINT-PAUL-DE-FENOUILLET au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Charles CHIVILO, Président.</p>
<p>Présents</p>		<p>David GROULT, Alain BOYER, Christian LEMOINE, Toussainte CALABRESE, Agnès CARRERE, Jean-Marc SANCHEZ, Claude FILLOL, Jean-Louis RAYNAUD, Christophe MALAPRADE, Marc CARLES, Didier FABRESSE, Béatrice LAGACHE, Catherine BRUN, Eric BOUCHADEL, Jacques BARTHES, Charles CHIVILO, Michel DELONCA, Hervé BENET, Sidney HUILLET, Gilles DEULOFEU, Pierre-Henri BINTEIN, Paul FOUSSAT, Guy CALVET, Jacques LARROCHE, Jacques BAYONA, Jean-François DIAZ, Anne JIMENEZ, Francis FOULQUIER, Jean-Luc LLANES, Christiane DURAND, Yvon CRAMBES, Didier FOURCADE</p> <p>Pierre PINERIO représenté par sa suppléante Sophie HUBERT</p>
<p>Ont donné procuration</p>		<p>Jean-Pierre IZARD a donné procuration à Marc CARLES, Cécile DUPUY a donné pouvoir à Anne JIMENEZ et Maryse BOUSQUET a donné pouvoir à Yvon CRAMBES</p>
<p>Absents excusés et non excusés</p>		<p>Virginie LEE MAEGHT, Alexandre VILLA, Auguste BLANC et Guy NORMAND</p>
<p>Secrétaire de séance</p>		<p>Jean-Louis RAYNAUD</p>

AFFAIRE 01 ADMINISTRATION GENERALE – ORGANISMES EXTERIEURS
Assemblée Générale de l'EPFL : actualisation du tableau des membres

Rapporteur : M. Charles CHIVILO, Président.

Monsieur le Président rappelle la liste des membres de l'Assemblée Générale de l'EPFL arrêtée lors du Conseil Communautaire du 1^{er} avril 2021 :

	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S
CAUDIES-DE-F.	CALABRESE Toussainte	SANCHEZ Jean-Marc
VIRA	PINEIRO Pierre	SIOUD Mehdi
RASIGUERES	FOUSSAT Paul	GIORGIO Jean-Marie
MAURY	VILLA Alexandre	ALONSO Christelle
TRILLA	FOURCADE Didier	MARTIGNOLES Romain

ST PAUL DE F.	BAYONA Jacques	DIAZ Jean-François
ANSIGNAN	STRUILLOU Jean-Philippe	SANDRET Anthony
FEILLUNS	FILLOL Claude	GUERRE Michel
PRATS-DE-SOURNIA	DEULOFEU Gilles	FEUGERE Thérèse
LESQUERDE	BARTHES Jacques	BORRUSO Marie
FOSSE	MALAPRADE Christophe	REGNE Pierre

Au vu de ce qui précède, le Président proposera au Conseil Communautaire de procéder à la désignation de nouveaux membres pour l'Assemblée Générale de l'EPFL. Le **Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'arrêter la liste suivante** pour l'Assemblée Générale de l'EPFL :

	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S
CAUDIES-DE-F.	CALABRESE Toussainte	SANCHEZ Jean-Marc
VIRA	PINEIRO Pierre	SIOUD Mehdi
RASIGUERES	FOUSSAT Paul	GIORGIO Jean-Marie
MAURY	VILLA Alexandre	CHIVILO Charles
TRILLA	FOURCADE Didier	MARTIGNOLES Romain
ST PAUL DE F.	BAYONA Jacques	DIAZ Jean-François
ANSIGNAN	GROULT David	SANDRET Anthony
FEILLUNS	FILLOL Claude	VILAR Claude
PRATS-DE-SOURNIA	DEULOFEU Gilles	FEUGERE Thérèse
LESQUERDE	BARTHES Jacques	BORRUSO Marie
FOSSE	MALAPRADE Christophe	REGNE Pierre

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au Registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Charles CHIVILO

<p>République Française Département des Pyrénées-Orientales</p> <p>Nombre de membres : Afférents au Conseil de Communauté : 40 En exercice : 40 Ayant pris part à la délibération : 36 Date de la Convocation : 18/09/2024 Date d'affichage de la convocation : 18/09/2024</p>		<p>EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES AGLY-FENOUILLEDES</p> <p><u>SEANCE DU 26 Septembre 2024</u></p> <p>L'an deux mille vingt-quatre et le Jeudi 26 Septembre 2024 à 17 h 30, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à SAINT-PAUL-DE-FENOUILLET au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Charles CHIVILO, Président.</p>
<p>Présents</p>		<p>David GROULT, Alain BOYER, Christian LEMOINE, Toussainte CALABRESE, Agnès CARRERE, Jean-Marc SANCHEZ, Claude FILLOL, Jean-Louis RAYNAUD, Christophe MALAPRADE, Marc CARLES, Didier FABRESSE, Béatrice LAGACHE, Catherine BRUN, Eric BOUCHADEL, Jacques BARTHES, Charles CHIVILO, Michel DELONCA, Hervé BENET, Sidney HUILLET, Gilles DEULOFEU, Pierre-Henri BINTEIN, Paul FOUSSAT, Guy CALVET, Jacques LARROCHE, Jacques BAYONA, Jean-François DIAZ, Anne JIMENEZ, Francis FOULQUIER, Jean-Luc LLANES, Christiane DURAND, Yvon CRAMBES, Didier FOURCADE</p> <p>Pierre PINERIO représenté par sa suppléante Sophie HUBERT</p>
<p>Ont donné procuration</p>		<p>Jean-Pierre IZARD a donné procuration à Marc CARLES, Cécile DUPUY a donné pouvoir à Anne JIMENEZ et Maryse BOUSQUET a donné pouvoir à Yvon CRAMBES</p>
<p>Absents excusés et non excusés</p>		<p>Virginie LEE MAEGHT, Alexandre VILLA, Auguste BLANC et Guy NORMAND</p>
<p>Secrétaire de séance</p>		<p>Jean-Louis RAYNAUD</p>

AFFAIRE 02 ADMINISTRATION GENERALE – ORGANISMES EXTERIEURS
 Désignation d'un représentant titulaire supplémentaire (et de son suppléant) au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly

Rapporteur : M. Charles CHIVILO, Président.

Par mail du 12 septembre 2024, le SMBVA indique que la validation des nouveaux statuts du syndicat a une incidence sur le nombre de représentants de la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes qui passe de 5 à 6. Pour mémoire les représentants actuels sont :

Titulaires

Suppléants

BAYONA Jacques	BENET Hervé
CARLES Marc	LEMOINE Christian
CHIVILO Charles	FOUSSAT Paul
SANCHEZ Jean-Marc	CALABRESE Toussainte
FOULQUIER Francis	FABRESSE Didier

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DESIGNE M. **Jacques BARTHES** comme **représentant titulaire supplémentaire** et M. **Jacques LARROCHE**, **son suppléant**, au sein du Comité Syndical du SMBVA. La composition des représentants de la Communauté de Communes devient donc :

Titulaires

Suppléants

BAYONA Jacques	BENET Hervé
CARLES Marc	LEMOINE Christian
CHIVILO Charles	FOUSSAT Paul
SANCHEZ Jean-Marc	CALABRESE Toussainte
FOULQUIER Francis	FABRESSE Didier
BARTHES Jacques	LARROCHE Jacques

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au Registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Charles CHIVILO

<p>République Française Département des Pyrénées-Orientales</p> <p>Nombre de membres : Afférents au Conseil de Communauté : En exercice : Ayant pris part à la délibération : Date de la Convocation : Date d'affichage de la convocation :</p>	 <p>40 40 36 18/09/2024 18/09/2024</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES AGLY-FENOUILLEDES</p> <p><u>SEANCE DU 26 Septembre 2024</u></p> <p>L'an deux mille vingt-quatre et le Jeudi 26 Septembre 2024 à 17 h 30, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à SAINT-PAUL-DE-FENOUILLET au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Charles CHIVILO, Président.</p>
<p>Présents</p>		<p>David GROULT, Alain BOYER, Christian LEMOINE, Toussainte CALABRESE, Agnès CARRERE, Jean-Marc SANCHEZ, Claude FILLOL, Jean-Louis RAYNAUD, Christophe MALAPRADE, Marc CARLES, Didier FABRESSE, Béatrice LAGACHE, Catherine BRUN, Eric BOUCHADEL, Jacques BARTHES, Charles CHIVILO, Michel DELONCA, Hervé BENET, Sidney HUILLET, Gilles DEULOFEU, Pierre-Henri BINTEIN, Paul FOUSSAT, Guy CALVET, Jacques LARROCHE, Jacques BAYONA, Jean-François DIAZ, Anne JIMENEZ, Francis FOULQUIER, Jean-Luc LLANES, Christiane DURAND, Yvon CRAMBES, Didier FOURCADE</p> <p>Pierre PINERIO représenté par sa suppléante Sophie HUBERT</p>
<p>Ont donné procuration</p>		<p>Jean-Pierre IZARD a donné procuration à Marc CARLES, Cécile DUPUY a donné pouvoir à Anne JIMENEZ et Maryse BOUSQUET a donné pouvoir à Yvon CRAMBES</p>
<p>Absents excusés et non excusés</p>		<p>Virginie LEE MAEGHT, Alexandre VILLA, Auguste BLANC et Guy NORMAND</p>
<p>Secrétaire de séance</p>		<p>Jean-Louis RAYNAUD</p>

AFFAIRE 03 AMENAGEMENT DE L'ESPACE - URBANISME

Décision du Conseil Communautaire de ne pas soumettre la modification simplifiée du PLU de Latour-de-France à évaluation environnementale conformément à l'Avis conforme de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE).

Rapporteur : Jacques BAYONA, Vice-Président en charge de la Commission AMENAGEMENT DE L'ESPACE-URBANISME

VU les Statuts de la Communauté de Communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2006 approuvant le PLU de Latour-de-France,

VU la Délibération du Conseil Communautaire du 11 février 2016 relatif à la prise de compétence PLU par la CCAF,

VU l'arrêté du Président du 28 mars 2024 prescrivant la modification du PLU de Latour-de-France,

VU l'avis conforme de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale émis le 24 juillet 2024,

VU l'article R. 104-33 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Monsieur le Vice-Président indique que le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Latour-de-France a été approuvé le 27 juin 2006. **Par Arrêté du Président en date du 28 mars 2024, la Communauté de communes Agly Fenouillèdes**, compétente en matière de planification, a engagé une procédure de modification simplifiée n°1 de ce PLU afin de procéder à des **adaptations mineures de certaines dispositions du règlement (écrite et graphique) et de l'orientation d'aménagement du secteur du Mietx Del Pla pour permettre la réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble dans ce secteur**. En effet, il s'agit du principal projet de développement de la commune de Latour-de-France depuis de nombreuses années. La procédure concerne donc des ajustements réglementaires mineurs permettant de prendre en compte les évolutions du projet d'aménagement (suppression ou ajustements d'emplacements réservés, adaptations de règles architecturales et de gabarit, précision des besoins en logement...).

Les études environnementales menées dans le cadre de la procédure indiquent que **le projet n'a aucune incidence notable probable sur l'environnement** en fonction des enjeux environnementaux identifiés. La MRAE a ainsi dispensé le projet d'une étude d'impact par une décision en date du 19 décembre 2021. Conformément à l'article R.104-33 du Code de l'Urbanisme, **la Communauté de communes Agly Fenouillèdes a saisi la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) le 04 juin 2024 pour avis conforme de dispense d'évaluation environnementale**.

Dans son avis émis le 24 juillet 2024, la MRAE a conclu que le projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale.

Conformément à l'article R. 104-36 du Code de l'Urbanisme, aux études environnementales et à l'avis émis par la MRAE, **il est proposé au Conseil Communautaire de ne pas soumettre à évaluation environnementale le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Latour-de-France.**

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Le Conseil Communautaire

DECIDE de ne pas soumettre la modification simplifiée n°1 du PLU de Latour-de-France à évaluation environnementale conformément à l'avis conforme rendu par la MRAE le 24 juillet 2024. La présente délibération ainsi que l'avis conforme de la MRAE seront mis à la disposition du public dans le cadre de la procédure de modification simplifiée n°1 du PLU de Latour-de-France.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au Registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Charles CHIVILO

<p>République Française Département des Pyrénées-Orientales</p> <p>Nombre de membres : Afférents au Conseil de Communauté : 40 En exercice : 40 Ayant pris part à la délibération : 36 Date de la Convocation : 18/09/2024 Date d'affichage de la convocation : 18/09/2024</p>		<p>EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES AGLY-FENOUILLEDES</p> <p><u>SEANCE DU 26 Septembre 2024</u></p> <p>L'an deux mille vingt-quatre et le Jeudi 26 Septembre 2024 à 17 h 30, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à SAINT-PAUL-DE-FENOUILLET au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Charles CHIVILO, Président.</p>
<p>Présents</p>		<p>David GROULT, Alain BOYER, Christian LEMOINE, Toussainte CALABRESE, Agnès CARRERE, Jean-Marc SANCHEZ, Claude FILLOL, Jean-Louis RAYNAUD, Christophe MALAPRADE, Marc CARLES, Didier FABRESSE, Béatrice LAGACHE, Catherine BRUN, Eric BOUCHADEL, Jacques BARTHES, Charles CHIVILO, Michel DELONCA, Hervé BENET, Sidney HUILLET, Gilles DEULOFEU, Pierre-Henri BINTEIN, Paul FOUSSAT, Guy CALVET, Jacques LARROCHE, Jacques BAYONA, Jean-François DIAZ, Anne JIMENEZ, Francis FOULQUIER, Jean-Luc LLANES, Christiane DURAND, Yvon CRAMBES, Didier FOURCADE</p> <p>Pierre PINERIO représenté par sa suppléante Sophie HUBERT</p>
<p>Ont donné procuration</p>		<p>Jean-Pierre IZARD a donné procuration à Marc CARLES, Cécile DUPUY a donné pouvoir à Anne JIMENEZ et Maryse BOUSQUET a donné pouvoir à Yvon CRAMBES</p>
<p>Absents excusés et non excusés</p>		<p>Virginie LEE MAEGHT, Alexandre VILLA, Auguste BLANC et Guy NORMAND</p>
<p>Secrétaire de séance</p>		<p>Jean-Louis RAYNAUD</p>

AFFAIRE 04 FINANCES
 Décision Modificative N°01 pour la section de fonctionnement – Budget ZAE MAURY – **Augmentation de crédits**

Rapporteur : M. Charles CHIVILO, Président.

Le Conseil Communautaire sur proposition du PRESIDENT,

Suite à la vente du dernier terrain, nous devons régler les frais de notaire à l'étude de Maître Brieu.

Il sera proposé de modifier l'inscription des crédits comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES	RECETTES
-----------------------	----------	----------

	COMPTES	MONTAN	COMPTES	MONTAN
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL		620,0		
Achats études et prestations de services	6045	620,0		
70-PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE				620,0
Ventes de terrains aménagés			7015	600
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		620,0		620,0
		0		0

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

APPROUVE la décision modificative indiquée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au Registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Charles CHIVILO

<p>République Française Département des Pyrénées-Orientales</p> <p>Nombre de membres : Afférents au Conseil de Communauté : 40 En exercice : 40 Ayant pris part à la délibération : 36 Date de la Convocation : 18/09/2024 Date d'affichage de la convocation : 18/09/2024</p>		<p>EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES AGLY-FENOUILLEDES</p> <p><u>SEANCE DU 26 Septembre 2024</u></p> <p>L'an deux mille vingt-quatre et le Jeudi 26 Septembre 2024 à 17 h 30, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à SAINT-PAUL-DE-FENOUILLET au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Charles CHIVILO, Président.</p>
<p>Présents</p>		<p>David GROULT, Alain BOYER, Christian LEMOINE, Toussainte CALABRESE, Agnès CARRERE, Jean-Marc SANCHEZ, Claude FILLOL, Jean-Louis RAYNAUD, Christophe MALAPRADE, Marc CARLES, Didier FABRESSE, Béatrice LAGACHE, Catherine BRUN, Eric BOUCHADEL, Jacques BARTHES, Charles CHIVILO, Michel DELONCA, Hervé BENET, Sidney HUILLET, Gilles DEULOFEU, Pierre-Henri BINTEIN, Paul FOUSSAT, Guy CALVET, Jacques LARROCHE, Jacques BAYONA, Jean-François DIAZ, Anne JIMENEZ, Francis FOULQUIER, Jean-Luc LLANES, Christiane DURAND, Yvon CRAMBES, Didier FOURCADE</p> <p>Pierre PINERIO représenté par sa suppléante Sophie HUBERT</p>
<p>Ont donné procuration</p>		<p>Jean-Pierre IZARD a donné procuration à Marc CARLES, Cécile DUPUY a donné pouvoir à Anne JIMENEZ et Maryse BOUSQUET a donné pouvoir à Yvon CRAMBES</p>
<p>Absents excusés et non excusés</p>		<p>Virginie LEE MAEGHT, Alexandre VILLA, Auguste BLANC et Guy NORMAND</p>
<p>Secrétaire de séance</p>		<p>Jean-Louis RAYNAUD</p>

AFFAIRE 05

ACTION SOCIALE

Approbation de candidature de la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes à l'Appel à Manifestation d'Intérêt dans le cadre du Pacte Local des Solidarités.

Rapporteur : M. Charles CHIVILO, Président.

Le préfet de Région, appuyé par le Commissaire à la lutte contre la pauvreté et la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités en lien avec les directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités sous l'autorité des préfets de département, lancent un appel à manifestation d'intérêt relatif à la mise en place des pactes territoriaux des solidarités. Le Pacte des solidarités marque l'engagement de l'Etat dans la prévention et la lutte contre la pauvreté au travers de 4 axes. Sa déclinaison locale repose sur deux démarches complémentaires, d'une part les contrats locaux des solidarités et les conventions pour l'insertion et l'emploi conclus entre

l'Etat et les conseils départementaux et entre l'Etat et les métropoles, et d'autre part les pactes locaux des solidarités.

Ces pactes locaux élaborés à partir des enseignements du diagnostic territorial, associent les partenaires du territoire et doivent permettre de porter collectivement 1 à 3 priorités en matière de lutte contre la pauvreté, portant sur un périmètre géographique resserré à savoir les EPCI les plus pauvres telles que définis par l'INSEE.

La communauté de communes Agly Fenouilledes figure parmi les EPCI retenus pour pouvoir déposer une candidature.

Suite aux différents diagnostics organisés dans le cadre de la mise en œuvre des services enfance, jeunesse et CLS, puis la signature avec les partenaires CAF, MSA de deux contractualisations : CTG et charte familles a permis de travailler sur les besoins des habitants non couverts par les services existants ; l'idée est de mettre en œuvre une itinérance pour "aller vers" les habitants et amener les services au plus près de la population.

Plusieurs axes sont retenus : accueil des petits enfants de moins de 3 ans en itinérance, mise en œuvre de temps de soutien à la parentalité auprès des parents, (de la petite enfance au jeune adulte) en itinérance, travail sur le versant alimentation solidaire, coordination du travail partenarial nécessaire à la mise en œuvre sur les services que regroupent l'action sociale : petite enfance/enfance/jeunesse-restauration scolaire-CLS-. Installation de lieux fixes repérés et repérables (tiers lieux, espace de vie sociale...) ou pourront s'organiser les actions sur le territoire. (En liens avec les Communes).

Axe 1 : Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance, maillage des dispositifs, itinérance et lieux fixes.

Axe 2 : Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits.

Ce travail va mener à un projet de moyenne envergure, aujourd'hui il s'agit de le démarrer en s'appuyant sur les moyens existants mais en recherchant également des fonds avec un but de pérennisation du projet.

VU les Statuts de la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les Statuts de la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes relatifs aux compétences d'action sociale d'intérêt communautaire ;

VU la délibération n°25 du 9 juillet 2020 portant délégation du conseil communautaire auprès du Président ;

Considérant que suite aux différentes réunions et COPIL Enfance/Jeunesse réalisés depuis 2017 et en lien avec les signatures de la Convention Territoriale Globale (CTG) de 2023 et de la charte territoriale des solidarités avec les familles avec notre partenaire MSA en 2023, il convient de mettre en œuvre le plan d'action prévu,

Considérant qu'il apparaît nécessaire de poursuivre ce travail en allant vers la réalisation d'un projet en réponses aux besoins des familles précaires du territoire,

Considérant que la collectivité se projette d'ores et déjà sur un projet de maillage du territoire,

Considérant que les besoins financiers nécessaires à la mise en œuvre d'un tel projet seront inscrits sur le budget 2025,

Considérant la signature d'un nouveau Contrat Local de Santé le 16 juillet 2024 (avec l'ARS, le CD 66 et le soutien de la MSA et de la CPAM),

Considérant que la commission enfance jeunesse qui s'est réunie le 15 mai 2024 et le 25 juin 2024 a proposé la mise en œuvre concrète de ce projet,

Il est proposé de déposer la candidature de l'EPCI auprès de la DREETS.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés (2 votes contre) :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

APPROUVE le dépôt de candidature de l'EPCI dans le cadre de l'appel à Manifestation d'intérêt relatif à la mise en place des pactes territoriaux des solidarités en Occitanie auprès de la DREETS Occitanie,

SOLLICITE les demandes de subvention auprès des institutionnels au montant le plus élevé possible afin que la part d'autofinancement de la communauté de communes soit la moins élevée possible,

DONNE délégation à Monsieur le Président pour signer l'appel à manifestation et toutes les pièces relatives à cette affaire,

DESIGNE les membres de la commission enfance/jeunesse comme membres de l'instance de gouvernance du projet,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au Registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Charles CHIVILO

<p>République Française Département des Pyrénées-Orientales</p> <p>Nombre de membres : Afférents au Conseil de Communauté : En exercice : Ayant pris part à la délibération : Date de la Convocation : Date d'affichage de la convocation :</p>	 <p>40 40 36 18/09/2024 18/09/2024</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AGLY-FENOUILLEDES</p> <p><u>SEANCE DU 26 Septembre 2024</u></p> <p>L'an deux mille vingt-quatre et le Jeudi 26 Septembre 2024 à 17 h 30, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à SAINT-PAUL-DE-FENOUILLET au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Charles CHIVILO, Président.</p>
<p>Présents</p>		<p>David GROULT, Alain BOYER, Christian LEMOINE, Toussainte CALABRESE, Agnès CARRERE, Jean-Marc SANCHEZ, Claude FILLOL, Jean-Louis RAYNAUD, Christophe MALAPRADE, Marc CARLES, Didier FABRESSE, Béatrice LAGACHE, Catherine BRUN, Eric BOUCHADEL, Jacques BARTHES, Charles CHIVILO, Michel DELONCA, Hervé BENET, Sidney HUILLET, Gilles DEULOFEU, Pierre-Henri BINTEIN, Paul FOUSSAT, Guy CALVET, Jacques LARROCHE, Jacques BAYONA, Jean-François DIAZ, Anne JIMENEZ, Francis FOULQUIER, Jean-Luc LLANES, Christiane DURAND, Yvon CRAMBES, Didier FOURCADE</p> <p>Pierre PINERIO représenté par sa suppléante Sophie HUBERT</p>
<p>Ont donné procuration</p>		<p>Jean-Pierre IZARD a donné procuration à Marc CARLES, Cécile DUPUY a donné pouvoir à Anne JIMENEZ et Maryse BOUSQUET a donné pouvoir à Yvon CRAMBES</p>
<p>Absents excusés et non excusés</p>		<p>Virginie LEE MAEGHT, Alexandre VILLA, Auguste BLANC et Guy NORMAND</p>
<p>Secrétaire de séance</p>		<p>Jean-Louis RAYNAUD</p>

AFFAIRE 06 RESTAURATION SCOLAIRE – FINANCES
 Approbation de l'avenant n° 3 à la convention de mutualisation de moyens entre le Collège « Joseph CALVET » à Saint-Paul de Fenouillet et la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes pour la Restauration Scolaire des élèves du 1er Degré des Ecoles de Saint-Paul de Fenouillet

Rapporteur : M. Charles CHIVILO, Président.

Depuis 2012, une convention tripartite lie le Département des Pyrénées Orientales, Le Collège et la CCAF pour une mutualisation des moyens afin d'assurer le service de Restauration Scolaire des élèves du 1^{er} Degré des Ecoles de Saint Paul de Fenouillet. Depuis le 1 janvier 2023, suite à l'avenant n°1 à ladite convention, les repas sont facturés 3,15 €/unité à la CCAF (3,45 € pour les collégiens). En contrepartie, La CCAF met à

disposition du collège un agent à temps complet pour la mise en place de la salle de restauration, le service, l'entretien du SRH, la plonge et l'entretien des salles.

A la rentrée 2023, le Département des Pyrénées Orientales a appliqué une majoration de 10 centimes sur ses tarifs restaurations collégiens (3,55 € pour les collégiens). A la rentrée 2024, le Département des Pyrénées Orientales a appliqué une majoration de 10 centimes sur ses tarifs restaurations collégiens (3,65 € pour les collégiens). Il a été validé par le Conseil Communautaire de répercuter cette hausse sur le prix de base par l'avenant n°2 à convention soit un passage à 3,25 €/repas facturé à la CCAF à partir du 1^{er} octobre 2023 (délibération n°4 du 29 septembre 2023).

L'avenant n°3 à la convention a été rédigé en ce sens (*projet d'avenant joint en annexe*) afin de pouvoir appliquer les nouveaux tarifs à partir du 1^{er} octobre 2024 et donc de répercuter la hausse de 10 centimes sur le tarif qui passe à 3,35 €/repas.

VU les Statuts de la Communauté de Communes,

VU la Délibération du 12 Juillet 2012 approuvant la Convention tripartite en vue d'assurer la Restauration Scolaire des Classes Primaires et Maternelles du Secteur Scolaire du Collège « Joseph CALVET » de Saint-Paul de Fenouillet,

VU la Délibération du 24 Juin 2015 approuvant la Convention tripartite en vue d'assurer la Restauration Scolaire des Classes Primaires et Maternelles du Secteur Scolaire du Collège « Joseph CALVET » de Saint-Paul de Fenouillet,

VU la Délibération du 27 Juin 2018 approuvant la Convention tripartite en vue d'assurer la Restauration Scolaire des Classes Primaires et Maternelles du Secteur Scolaire du Collège « Joseph CALVET » de Saint-Paul de Fenouillet,

VU la Délibération numéro 7 du 14 décembre 2022 approuvant l'avenant n°1 à la convention de mutualisation intégrant une augmentation de 10 centimes au tarif des repas au 1^{er} janvier 2023,

VU la Délibération SP20230629R_42 de l'Assemblée Départementale du 29/06/2023 approuvant les nouveaux tarifs applicables pour la restauration scolaire,

VU la Délibération n°4 du 29 septembre 2023 approuvant l'avenant n°2 à la convention de mutualisation intégrant une augmentation de 10 centimes au tarif des repas au 1^{er} octobre 2023,

VU la Délibération SP20240627R_57 de l'Assemblée Départementale du 27/06/2024 approuvant les nouveaux tarifs applicables pour la restauration scolaire,

Considérant qu'au premier septembre 2024, les tarifs des repas ont été augmentés de 10 centimes par le Département des PO ;

Considérant que le Collège ne peut absorber seul cette augmentation et qu'il convient de répercuter cette augmentation au tarif initial de la convention de mutualisation et de modifier le tarif des repas **à 3,35 €** ;

Après lecture de l'avenant et sur proposition du Président, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE l'avenant n° 3 à la convention de mutualisation de moyens entre le Collège « Joseph Calvet » à Saint-Paul-De-Fenouillet et la Communauté de Communes Agly Fenouilledes pour la restauration des élèves du 1^{er} degré des écoles de Saint-Paul-De-Fenouillet du 19 octobre 2018.

AUTORISE Monsieur le Président à signer cet avenant et toutes les pièces afférentes.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au Registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Charles CHIVILLO

<p>République Française Département des Pyrénées-Orientales</p> <p>Nombre de membres : Afférents au Conseil de Communauté : En exercice : Ayant pris part à la délibération : Date de la Convocation : Date d'affichage de la convocation :</p>	 <p>40 40 36 18/09/2024 18/09/2024</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES AGLY-FENOUILLEDES</p> <p><u>SEANCE DU 26 Septembre 2024</u></p> <p>L'an deux mille vingt-quatre et le Judi 26 Septembre 2024 à 17 h 30, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à SAINT-PAUL-DE-FENOUILLET au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Charles CHIVILO, Président.</p>
<p>Présents</p>		<p>David GROULT, Alain BOYER, Christian LEMOINE, Toussainte CALABRESE, Agnès CARRERE, Jean-Marc SANCHEZ, Claude FILLOL, Jean-Louis RAYNAUD, Christophe MALAPRADE, Marc CARLES, Didier FABRESSE, Béatrice LAGACHE, Catherine BRUN, Eric BOUCHADEL, Jacques BARTHES, Charles CHIVILO, Michel DELONCA, Hervé BENET, Sidney HUILLET, Gilles DEULOFEU, Pierre-Henri BINTEIN, Paul FOUSSAT, Guy CALVET, Jacques LARROCHE, Jacques BAYONA, Jean-François DIAZ, Anne JIMENEZ, Francis FOULQUIER, Jean-Luc LLANES, Christiane DURAND, Yvon CRAMBES, Didier FOURCADE</p> <p>Pierre PINERIO représenté par sa suppléante Sophie HUBERT</p>
<p>Ont donné procuration</p>		<p>Jean-Pierre IZARD a donné procuration à Marc CARLES, Cécile DUPUY a donné pouvoir à Anne JIMENEZ et Maryse BOUSQUET a donné pouvoir à Yvon CRAMBES</p>
<p>Absents excusés et non excusés</p>		<p>Virginie LEE MAEGHT, Alexandre VILLA, Auguste BLANC et Guy NORMAND</p>
<p>Secrétaire de séance</p>		<p>Jean-Louis RAYNAUD</p>

AFFAIRE 07 PERSONNEL
Modification du Tableau des Effectifs

Rapporteur : M. Charles CHIVILO, Président.

- VU** les Statuts de la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2313-1, R. 2313-3 et R. 2313-8,
- VU** le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L. 313-1,
- VU** le Décret N°91-298 du 20 Mars 1991 modifié portant dispositions statutaires, applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
- VU** les Décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi N°84-53 susvisée,

VU la délibération N°24 du 11 avril 2024 portant création d'un emploi permanent au poste de conseillère en séjour touristique à temps non complet,

VU la délibération n°6 du 9 juillet 2024, portant création d'emplois permanents de catégorie C multi services à la rentrée scolaire 2024-2025 à temps complet et non complet sur les services périscolaires de la CCAF,

VU la délibération n°10 en date du 9 juillet 2024 portant création d'un emploi permanent au poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe,

Considérant qu'il convient donc de mettre à jour le tableau des effectifs pour l'année 2024 en créant donc :

- 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet 21/35^{ème} pour le poste de conseillère en séjour touristique
- 1 poste d'adjoint d'animation à 20/35^{ème} pour le site périscolaire de Maury et caudiès
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet pour la responsable de site de Maury et caudies
- 1 poste d'adjoint d'animation à 5/35^{ème} pour le site périscolaire de Caudiès
- 1 poste d'adjoint d'animation à 30/35^{ème} pour la responsable de site périscolaire de Sournia
- 1 poste d'adjoint technique à 30/35^{ème} pour la restauration scolaire de caudiès
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet suite à réussite examen professionnel

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de modifier le Tableau des Effectifs comme suit :

AUTORISE le Président à saisir le Comité Technique pour avis.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au Registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Charles CHIVILO

<p>République Française Département des Pyrénées-Orientales</p> <p>Nombre de membres : Afférents au Conseil de Communauté : En exercice : Ayant pris part à la délibération : Date de la Convocation : Date d'affichage de la convocation :</p>	 <p>40 40 36 18/09/2024 18/09/2024</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AGLY-FENOUILLEDES</p> <p><u>SEANCE DU 26 Septembre 2024</u></p> <p>L'an deux mille vingt-quatre et le Jeudi 26 Septembre 2024 à 17 h 30, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à SAINT-PAUL-DE-FENOUILLET au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Charles CHIVILO, Président.</p>
<p>Présents</p>		<p>David GROULT, Alain BOYER, Christian LEMOINE, Toussainte CALABRESE, Agnès CARRERE, Jean-Marc SANCHEZ, Claude FILLOL, Jean-Louis RAYNAUD, Christophe MALAPRADE, Marc CARLES, Didier FABRESSE, Béatrice LAGACHE, Catherine BRUN, Eric BOUCHADEL, Jacques BARTHES, Charles CHIVILO, Michel DELONCA, Hervé BENET, Sidney HUILLET, Gilles DEULOFEU, Pierre-Henri BINTEIN, Paul FOUSSAT, Guy CALVET, Jacques LARROCHE, Jacques BAYONA, Jean-François DIAZ, Anne JIMENEZ, Francis FOULQUIER, Jean-Luc LLANES, Christiane DURAND, Yvon CRAMBES, Didier FOURCADE</p> <p>Pierre PINERIO représenté par sa suppléante Sophie HUBERT</p>
<p>Ont donné procuration</p>		<p>Jean-Pierre IZARD a donné procuration à Marc CARLES, Cécile DUPUY a donné pouvoir à Anne JIMENEZ et Maryse BOUSQUET a donné pouvoir à Yvon CRAMBES</p>
<p>Absents excusés et non excusés</p>		<p>Virginie LEE MAEGHT, Alexandre VILLA, Auguste BLANC et Guy NORMAND</p>
<p>Secrétaire de séance</p>		<p>Jean-Louis RAYNAUD</p>

AFFAIRE 08 EAU ET ASSAINISSEMENT

Rapports annuels sur le prix et la qualité des services (RPQS) publics d'eau potable et d'assainissement 2024 – Activité 2023

Rapporteur : M. Jean-Louis RAYNAUD, Vice-Président en charge de la Commission EAU et ASSAINISSEMENT

VU les Statuts de la Communauté de Communes et notamment la 27^{ème} modification statutaire en date du 11/07/2019 relative aux compétences obligatoires, à compter du 1^{er} Janvier 2020 :

6.Eau.

7.Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU l'Article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à la réalisation obligatoire d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement (RPQS).

VU l'Article L213-2 du Code de l'Environnement relatif à la transmission des RPQS à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (SISPEA).

Monsieur le Président indique que le CGCT impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement. Il rappelle que ces rapports doivent être présentés à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Il indique que ces documents sont publics et permettent d'informer les usagers des services, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. Il informe que les RPQS doivent contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT, et être saisis par voie électronique dans le SISPEA.

Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés (22 contre) :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

REJETTE les RPQS Eau potable et Assainissement 2024 – Activité 2023, tels qu'ils ont été transmis par la régie aux communes

AUTORISE M. le Président à signer tous documents relatifs à la suite à donner à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au Registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Charles CHIVILO

<p>République Française Département des Pyrénées-Orientales</p> <p>Nombre de membres : Afférents au Conseil de Communauté : En exercice : Ayant pris part à la délibération : Date de la Convocation : Date d'affichage de la convocation :</p>	 <p>40 40 36 18/09/2024 18/09/2024</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES AGLY-FENOUILLEDES</p> <p><u>SEANCE DU 26 Septembre 2024</u></p> <p>L'an deux mille vingt-quatre et le Judi 26 Septembre 2024 à 17 h 30, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à SAINT-PAUL-DE-FENOUILLET au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Charles CHIVILO, Président.</p>
<p>Présents</p>		<p>David GROULT, Alain BOYER, Christian LEMOINE, Toussainte CALABRESE, Agnès CARRERE, Jean-Marc SANCHEZ, Claude FILLOL, Jean-Louis RAYNAUD, Christophe MALAPRADE, Marc CARLES, Didier FABRESSE, Béatrice LAGACHE, Catherine BRUN, Eric BOUCHADEL, Jacques BARTHES, Charles CHIVILO, Michel DELONCA, Hervé BENET, Sidney HUILLET, Gilles DEULOFEU, Pierre-Henri BINTEIN, Paul FOUSSAT, Guy CALVET, Jacques LARROCHE, Jacques BAYONA, Jean-François DIAZ, Anne JIMENEZ, Francis FOULQUIER, Jean-Luc LLANES, Christiane DURAND, Yvon CRAMBES, Didier FOURCADE</p> <p>Pierre PINERIO représenté par sa suppléante Sophie HUBERT</p>
<p>Ont donné procuration</p>		<p>Jean-Pierre IZARD a donné procuration à Marc CARLES, Cécile DUPUY a donné pouvoir à Anne JIMENEZ et Maryse BOUSQUET a donné pouvoir à Yvon CRAMBES</p>
<p>Absents excusés et non excusés</p>		<p>Virginie LEE MAEGHT, Alexandre VILLA, Auguste BLANC et Guy NORMAND</p>
<p>Secrétaire de séance</p>		<p>Jean-Louis RAYNAUD</p>

AFFAIRE 09 **EAU ET ASSAINISSEMENT - Finances**
Convention de mandat relative à la mission d'animation des captages prioritaires

Rapporteur : M. Jean-Louis RAYNAUD, Vice-Président en charge de la Commission EAU et ASSAINISSEMENT

VU les Statuts de la Communauté de Communes et notamment la 27^{ème} modification statutaire en date du 11/07/2019 relative aux compétences obligatoires, à compter du 1^{er} Janvier 2020 :

6. Eau.

7. Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la nécessité, afin d'assurer la meilleure préservation de la qualité de la ressource, en eau potable,

Vu l'intérêt de mettre à profit, dans le domaine de l'animation d'actions de préservation de la qualité de l'eau dans les captages, les compétences du SMBVA,

Vu l'intérêt de bénéficier, par ce biais, des financements disponibles sur les captages prioritaires, et en particulier le captage de Latour-Montner,

Les captages d'eau potable de Cassagnes et Latour de France sont classés comme prioritaires par le SDAGE Rhône Méditerranée du fait d'une contamination récurrente par les pesticides.

A ce titre, les Maitres d'ouvrage de ces captages ont conduit des études ayant permis d'identifier l'aire d'alimentation de ces captages, les sources de contamination et des programmes d'actions pour réduire les concentrations en pesticides dans les eaux captées.

Monsieur le Vice-Président indique que la CCAF a conventionné, depuis 2020, avec le SMBVA pour porter les actions rappelées ci-dessus, et qu'il convient de renouveler l'engagement de la CCAF pour assurer la poursuite de la mission sur la période 2025-2026.

Après cinq années d'animations, la présente convention vise à reconduire le mandat donné au SMBVA pour deux années supplémentaires.

La mission est assurée par un chargé de mission payé par le SMBVA, avec la participation, aides déduites, des bénéficiaires de l'intervention du SMBVA, selon le tableau ci-dessous :

	%	Montant
PMM	70	11 550 €/an
CCAF	20	3 300 €/an
Bélesta	10	1 650 €/an
TOTAL	100	16 500 €/an

Ces montants sont déterminés à proportion, pour chaque bénéficiaire, des volumes d'eau potable produits à partir des ouvrages qui les concernent.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

APPROUVE la convention de mandat relative à la mission d'animation des captages prioritaires

AUTORISE M. le Président à signer la convention de mandat proposée par le SMBVA, **INSCRIT** au budget de la Régie de l'Eau les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au Registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Charles CHIVLO

<p>République Française Département des Pyrénées-Orientales</p> <p>Nombre de membres : Afférents au Conseil de Communauté : En exercice : Ayant pris part à la délibération : Date de la Convocation : Date d'affichage de la convocation :</p>	 <p>40 40 36 18/09/2024 18/09/2024</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES AGLY-FENOUILLEDES</p> <p><u>SEANCE DU 26 Septembre 2024</u></p> <p>L'an deux mille vingt-quatre et le Jeudi 26 Septembre 2024 à 17 h 30, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à SAINT-PAUL-DE-FENOUILLET au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Charles CHIVILO, Président.</p>
<p>Présents</p>		<p>David GROULT, Alain BOYER, Christian LEMOINE, Toussainte CALABRESE, Agnès CARRERE, Jean-Marc SANCHEZ, Claude FILLOL, Jean-Louis RAYNAUD, Christophe MALAPRADE, Marc CARLES, Didier FABRESSE, Béatrice LAGACHE, Catherine BRUN, Eric BOUCHADEL, Jacques BARTHES, Charles CHIVILO, Michel DELONCA, Hervé BENET, Sidney HUILLET, Gilles DEULOFEU, Pierre-Henri BINTEIN, Paul FOUSSAT, Guy CALVET, Jacques LARROCHE, Jacques BAYONA, Jean-François DIAZ, Anne JIMENEZ, Francis FOULQUIER, Jean-Luc LLANES, Christiane DURAND, Yvon CRAMBES, Didier FOURCADE</p> <p>Pierre PINERIO représenté par sa suppléante Sophie HUBERT</p>
<p>Ont donné procuration</p>		<p>Jean-Pierre IZARD a donné procuration à Marc CARLES, Cécile DUPUY a donné pouvoir à Anne JIMENEZ et Maryse BOUSQUET a donné pouvoir à Yvon CRAMBES</p>
<p>Absents excusés et non excusés</p>		<p>Virginie LEE MAEGHT, Alexandre VILLA, Auguste BLANC et Guy NORMAND</p>
<p>Secrétaire de séance</p>		<p>Jean-Louis RAYNAUD</p>

AFFAIRE 10 **EAU ET ASSAINISSEMENT – Marchés publics**
Attribution de marché concernant des travaux de recherche d'une ressource d'eau potable complémentaire à Planèzes

Rapporteur : M. Jean-Louis RAYNAUD, Vice-Président en charge de la Commission EAU et ASSAINISSEMENT

VU les Statuts de la Communauté de Communes et notamment la 27^{ème} modification statutaire en date du 11/07/2019 relative aux compétences obligatoires, à compter du 1^{er} Janvier 2020 :

8. Eau.

9. Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code de la Commande Publique,

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 2 juillet 2024 à 10h00,

Considérant l'insuffisance de la ressource en eau de la Commune de Planèzes, qui impose de constants apports d'eau potable en appoint au réservoir communal,

Monsieur le Vice-Président rappelle que l'insuffisance de la ressource en eau potable à Planèzes, qui a déjà, par le passé, imposé des apports complémentaires en période estivale et en période de vendanges, s'est aggravée du fait de la sécheresse : depuis août – septembre 2023, les portages d'appoint (entre 30 et 50 m³ par semaine), ont été ininterrompus.

Il expose au Conseil Communautaire que la consultation a porté sur une mission de recherche, de localisation et de préparation d'un forage (ou de tout autre dispositif de production d'eau potable), qui pourra venir en soutien à la ressource existante.

La mission se décompose ainsi :

- Recherche bibliographique, visites de terrain,
- Réalisation de sondages électriques et détermination de profils de résistivité (zones de suspicion de présence d'eau),
- Réalisation de forage(s) de reconnaissance,
- Réalisation d'un forage d'exploitation, y compris dossier administratif.

A la fin de chaque phase, et en fonction des résultats obtenus, la décision est prise, ou non, de prolonger l'étude : Ainsi, à la signature du marché, en cas de résultat infructueux d'une étape préparatoire, la CCAF n'est en aucun cas tenue d'engager la suite de l'étude.

A l'issue de cette opération, en cas de succès, il restera à créer un raccordement entre l'éventuel nouveau forage et le réservoir.

L'ampleur des travaux nécessaires ne pouvant, par définition, être connue avant de connaître la localisation de la nouvelle ressource, cette opération fera l'objet d'une future consultation.

Après avis de la Commission d'Appel d'Offres, M. le Vice-Président propose de retenir la société **BeMEA**, pour un montant de **29 350 € HT**.

Le dirigeant de la société, spécialiste de ce type d'opération, est par ailleurs hydrogéologue agréé dans le Département des PO, et présente toutes les garanties de compétence, ainsi que de nombreuses références dans ce type de recherches.

L'opération fera l'objet d'une demande d'aide financière selon le plan de financement suivant :

Recherche d'une ressource complémentaire à Planèzes	
montant de l'opération	29 350,00
aide Agence de l'Eau RMC (70 %)	20 545,00
Aide CD66 (10 %)	2 935,00
Autofinancement CCAF (20 %)	5 870,00

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ACCEPTE de confier les travaux de recherche d'une ressource d'eau potable complémentaire à Planèzes à **BeMEA**, pour un montant de **29 350 € HT**,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et Marché Public.
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au Registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Charles CHIVILO

<p>République Française Département des Pyrénées-Orientales</p> <p>Nombre de membres : Afférents au Conseil de Communauté : 40 En exercice : 40 Ayant pris part à la délibération : 36 Date de la Convocation : 18/09/2024 Date d'affichage de la convocation : 18/09/2024</p>		<p>EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES AGLY-FENOUILLEDES</p> <p><u>SEANCE DU 26 Septembre 2024</u></p> <p>L'an deux mille vingt-quatre et le Judi 26 Septembre 2024 à 17 h 30, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à SAINT-PAUL-DE-FENOUILLET au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Charles CHIVILO, Président.</p>
<p>Présents</p>		<p>David GROULT, Alain BOYER, Christian LEMOINE, Toussainte CALABRESE, Agnès CARRERE, Jean-Marc SANCHEZ, Claude FILLOL, Jean-Louis RAYNAUD, Christophe MALAPRADE, Marc CARLES, Didier FABRESSE, Béatrice LAGACHE, Catherine BRUN, Eric BOUCHADEL, Jacques BARTHES, Charles CHIVILO, Michel DELONCA, Hervé BENET, Sidney HUILLET, Gilles DEULOFEU, Pierre-Henri BINTEIN, Paul FOUSSAT, Guy CALVET, Jacques LARROCHE, Jacques BAYONA, Jean-François DIAZ, Anne JIMENEZ, Francis FOULQUIER, Jean-Luc LLANES, Christiane DURAND, Yvon CRAMBES, Didier FOURCADE</p> <p>Pierre PINERIO représenté par sa suppléante Sophie HUBERT</p>
<p>Ont donné procuration</p>		<p>Jean-Pierre IZARD a donné procuration à Marc CARLES, Cécile DUPUY a donné pouvoir à Anne JIMENEZ et Maryse BOUSQUET a donné pouvoir à Yvon CRAMBES</p>
<p>Absents excusés et non excusés</p>		<p>Virginie LEE MAEGHT, Alexandre VILLA, Auguste BLANC et Guy NORMAND</p>
<p>Secrétaire de séance</p>		<p>Jean-Louis RAYNAUD</p>

AFFAIRE 11

EAU ET ASSAINISSEMENT – Marchés publics

Attribution de marché concernant des travaux de recherche d'une ressource d'eau potable complémentaire à Vira et Caramany

Rapporteur : M. Jean-Louis RAYNAUD, Vice-Président en charge de la Commission EAU et ASSAINISSEMENT

VU les Statuts de la Communauté de Communes et notamment la 27^{ème} modification statutaire en date du 11/07/2019 relative aux compétences obligatoires, à compter du 1^{er} Janvier 2020 :

10. Eau.

11. Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code de la Commande Publique,

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 2 juillet 2024 à 10h00,

Considérant d'une part, la perte de productivité de la source de Roquebrune à Vira depuis la tempête Gloria, et d'autre part, l'écoulement d'eau constaté à côté de l'ouvrage de captage de la Source de la Dout à Caramany, et qui de ce fait n'est plus capté,

Monsieur le Vice-Président rappelle que devant l'affaiblissement de la productivité des sources mentionnée ci-avant, apparus indépendamment de la sécheresse actuelle, la Régie de l'Eau de la CCAF souhaite savoir si des opérations, travaux, etc, peuvent être envisagés pour revenir à la productivité initiale.

Il s'agit de maintenir, autant que faire se peut, les ressources existantes, sans engager d'opérations incontrôlées ou non autorisées par les arrêtés préfectoraux de DUP.

Pour ce faire, il a été organisé une consultation de bureaux d'études spécialisés en hydrogéologie, afin d'inscrire l'opération dans les règles de prudence les plus strictes – et avec les meilleures garanties de succès.

L'opération se décompose ainsi :

- Visite de reconnaissance des ouvrages, de l'aire d'alimentation de captage,
- Investigations (sondages mécaniques, électriques, vidéo, etc...) sur les ouvrages et les abords, si nécessaire,
- Etablissement d'un diagnostic, et de toute proposition technique utile à l'amélioration du rendement de la source considérée,
- Rédaction d'un rapport technique apte à être instruit par l'ARS pour validation des opérations à prévoir, y compris réponse à toute question ultérieure des services instructeurs.

Après avis de la Commission d'Appel d'Offres, M. le Vice-Président propose de retenir la société **BeMEA**, pour un montant de **12 800 € HT**.

L'opération fera l'objet d'une demande d'aide financière selon le plan de financement suivant :

Diagnostic et propositions d'amélioration des sources Vira et Caramany	
Montant de l'étude €HT	12 800,00
Aide AREMC €	8 960,00
Aide CD66 €	1 280,00
Autofinancement CCAF €HT	2 560,00

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ACCEPTE de confier les travaux de recherche d'une ressource d'eau potable complémentaire à Vira et Caramany à **BeMEA**, pour un montant de **12 800 € HT** ,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et Marché Public.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au Registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Charles CHIVILO

<p>République Française Département des Pyrénées-Orientales</p> <p>Nombre de membres : Afférents au Conseil de Communauté : 40 En exercice : 40 Ayant pris part à la délibération : 36 Date de la Convocation : 18/09/2024 Date d'affichage de la convocation : 18/09/2024</p>		<p>EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES AGLY-FENOUILLEDES</p> <p><u>SEANCE DU 26 Septembre 2024</u></p> <p>L'an deux mille vingt-quatre et le Jeudi 26 Septembre 2024 à 17 h 30, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à SAINT-PAUL-DE-FENOUILLET au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Charles CHIVILO, Président.</p>
<p>Présents</p>		<p>David GROULT, Alain BOYER, Christian LEMOINE, Toussainte CALABRESE, Agnès CARRERE, Jean-Marc SANCHEZ, Claude FILLOL, Jean-Louis RAYNAUD, Christophe MALAPRADE, Marc CARLES, Didier FABRESSE, Béatrice LAGACHE, Catherine BRUN, Eric BOUCHADEL, Jacques BARTHES, Charles CHIVILO, Michel DELONCA, Hervé BENET, Sidney HUILLET, Gilles DEULOFEU, Pierre-Henri BINTEIN, Paul FOUSSAT, Guy CALVET, Jacques LARROCHE, Jacques BAYONA, Jean-François DIAZ, Anne JIMENEZ, Francis FOULQUIER, Jean-Luc LLANES, Christiane DURAND, Yvon CRAMBES, Didier FOURCADE</p> <p>Pierre PINERIO représenté par sa suppléante Sophie HUBERT</p>
<p>Ont donné procuration</p>		<p>Jean-Pierre IZARD a donné procuration à Marc CARLES, Cécile DUPUY a donné pouvoir à Anne JIMENEZ et Maryse BOUSQUET a donné pouvoir à Yvon CRAMBES</p>
<p>Absents excusés et non excusés</p>		<p>Virginie LEE MAEGHT, Alexandre VILLA, Auguste BLANC et Guy NORMAND</p>
<p>Secrétaire de séance</p>		<p>Jean-Louis RAYNAUD</p>

AFFAIRE 12

EAU ET ASSAINISSEMENT – FINANCES

Décision modificative N°01 pour les sections de fonctionnement et d'investissement – Budget ASSAINISSEMENT – **Virements de crédits**

Rapporteur : M. Jean-Louis RAYNAUD, Vice-Président en charge de la Commission EAU et ASSAINISSEMENT

Le Conseil Communautaire sur proposition du PRESIDENT,

Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'Exercice 2024 sont insuffisants.

Décide de modifier l'inscription comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement	023(023)	150 000,00		
Achats d'études, prestations de services			604(011)	20 000,00
Fournitures non stockables (eau, énergie)			6061(011)	30 000,00
Fournitures entretien et petit équipt			6063(011)	20 000,00
Entretien, réparations bâtiments publics			61521(011)	30 000,00
Entretien, réparations réseaux			61523(011)	50 000,00
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		150 000,00		150 000,00
OP : TRX-MISE EN PLACE EQUIP AUTOSURVEIL		150 000,00		
Installat°, matériel et outillage techni	2315(23) 10	150 000,00		
DEPENSES - INVESTISSEMENT		150 000,00		0,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES		150 000,00		
Virement de la section de fonctionnement	021(021)	150 000,00		
RECETTES - INVESTISSEMENT		150 000,00		0,00

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

APPROUVE la décision modificative indiquée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au Registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Charles CHIVLO

<p>République Française Département des Pyrénées-Orientales</p> <p>Nombre de membres : Afférents au Conseil de Communauté : 40 En exercice : 40 Ayant pris part à la délibération : 36 Date de la Convocation : 18/09/2024 Date d'affichage de la convocation : 18/09/2024</p>		<p>EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES AGLY-FENOUILLEDES</p> <p><u>SEANCE DU 26 Septembre 2024</u></p> <p>L'an deux mille vingt-quatre et le Jeudi 26 Septembre 2024 à 17 h 30, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à SAINT-PAUL-DE-FENOUILLET au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Charles CHIVILO, Président.</p>
<p>Présents</p>		<p>David GROULT, Alain BOYER, Christian LEMOINE, Toussainte CALABRESE, Agnès CARRERE, Jean-Marc SANCHEZ, Claude FILLOL, Jean-Louis RAYNAUD, Christophe MALAPRADE, Marc CARLES, Didier FABRESSE, Béatrice LAGACHE, Catherine BRUN, Eric BOUCHADEL, Jacques BARTHES, Charles CHIVILO, Michel DELONCA, Hervé BENET, Sidney HUILLET, Gilles DEULOFEU, Pierre-Henri BINTEIN, Paul FOUSSAT, Guy CALVET, Jacques LARROCHE, Jacques BAYONA, Jean-François DIAZ, Anne JIMENEZ, Francis FOULQUIER, Jean-Luc LLANES, Christiane DURAND, Yvon CRAMBES, Didier FOURCADE</p> <p>Pierre PINERIO représenté par sa suppléante Sophie HUBERT</p>
<p>Ont donné procuration</p>		<p>Jean-Pierre IZARD a donné procuration à Marc CARLES, Cécile DUPUY a donné pouvoir à Anne JIMENEZ et Maryse BOUSQUET a donné pouvoir à Yvon CRAMBES</p>
<p>Absents excusés et non excusés</p>		<p>Virginie LEE MAEGHT, Alexandre VILLA, Auguste BLANC et Guy NORMAND</p>
<p>Secrétaire de séance</p>		<p>Jean-Louis RAYNAUD</p>

AFFAIRE 13 EAU ET ASSAINISSEMENT – FINANCES
 Décision modificative N°01 pour les sections de fonctionnement et d'investissement – Budget EAU– **Virements de crédits**

Rapporteur : M. Jean-Louis RAYNAUD, Vice-Président en charge de la Commission EAU et ASSAINISSEMENT

Le Conseil Communautaire sur proposition du PRESIDENT,

Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'Exercice 2024 sont insuffisants.

En effet, la sécheresse impacte fortement les finances la Régie de l'Eau, par le coût des transports d'eau potable et des recherches et réparations de fuites.

Décide de modifier l'inscription comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement	023(023)	200 000,00		
Achats d'eau			605(011)	80 000,00
Fournitures non stockables (eau, énergie)			6061(011)	25 000,00
Compteurs			6071(011)	5 000,00
Entretien, réparations bâtiments publics			61521(011)	10 000,00
Entretien, réparations réseaux			61523(011)	80 000,00
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		200 000,00		200 000,00
OP : OPERATIONS D'EQUIPEMENT NON INDIV.		100 000,00		
Installat°, matériel et outillage techni	2315(23)	100 000,00		
OP : REGIE-EQUIPEMENT		100 000,00		
Autres immobilisations corporelles	2188(21) 14	100 000,00		
DEPENSES - INVESTISSEMENT		200 000,00		0,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES		200 000,00		
Virement de la section de fonctionnement	021(021)	200 000,00		
RECETTES - INVESTISSEMENT		200 000,00		0,00

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

APPROUVE la décision modificative indiquée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au Registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Charles CHIVILO